Paris, le 15 juin 2004

Le ministre de la Culture et
de la Communication
à
Mesdames et Messieurs les présidents
des Conseils généraux
à l'attention des Mesdames et Messieurs
les directrices et directeurs d'archives
départementales

Sous-couvert de
Mesdames et Messieurs les préfets

Le Président de La Poste

à
Monsieur le directeur du courrier
Monsieur le directeur du réseau grand public
Monsieur le directeur des colis et
de la logistique

DPACI/RES/2004/011

Objet : Informations sur le service national des archives de La Poste (SNA) et son réseau de responsables territoriaux archives. Relance d'une politique de collecte des archives définitives des entités territoriales de La Poste et cas particulier des dossiers de personnel.
Réf. antérieures :
. Circulaire AD 01-3 du 10 août 2001. Archives des entités territoriales de La Poste (les tableaux de gestion ont été envoyés aux services d'archives départementales en décembre 2001 par La Poste).
. Instruction DPACI/RES/2003/007 du 1er août 2003. Information sur l'opération de la Direction du réseau grand public (avec envoi de la version actualisée au 1er janvier 2003 du tableau de gestion des bureaux de poste).

Conformément à la réglementation en vigueur, la direction des archives de France et La Poste, au travers de son service national d'archives, collaborent activement afin d'assurer une politique de collecte cohérente des archives définitives de La Poste aux fins de versement desdites archives tant aux Archives nationales que dans les services d'archives départementales.

Informations sur le service national des archives de La Poste et son réseau de responsables territoriaux archives

Le service national des archives de La Poste, service de préarchivage dirigé par Mme Anne Burnel, conservateur du patrimoine, a développé un réseau territorial de responsables archives. Ce réseau se compose de huit **responsables territoriaux archives** dont le champ de compétences correspond au ressort territorial des directions exécutives services financiers-réseau grand public (ressort correspondant environ à 2 ou 3 régions administratives). La Poste, en effet, connaît une nouvelle organisation depuis le 1er janvier 2004. Elle vous communique en annexe la liste des responsables territoriaux archives en fonction au 15 avril 2004.

Relance d'une politique de collecte des archives définitives des entités territoriales de La Poste

La circulaire AD 01-3 du 10 août 2001 adressée aux Présidents de Conseils généraux (archives départementales) annonçait l'envoi de tableaux de gestion des archives de La Poste et souhaitait faire de cet envoi « l'occasion privilégiée pour lancer une campagne de recensement et de collecte des archives anciennes des directions départementales ». Ce travail a été engagé en 2002 entre les archives départementales et les directions départementales de La Poste pour aboutir à des versements en Moselle (31,8 m. l.), Maine-et-Loire (22,9 m. l.), Vienne (13,2 m. l.), Gironde (2,1 m. l.) et Archives de Paris (3,3 m. l.). D'autres opérations ont été lancées en 2003 dans le Doubs (8,9 m. l.), la Gironde (4,1 m. l.), le Rhône (16,7 m. l.), les Vosges (24,1 m. l.) et les Yvelines (3,3 m. l.) Il ressort de ces premières expériences et même si la plus grande variété existe de département en département, qu'il s'agit de traiter un arriéré de 400 à 800 m. l. par direction départementale qui représente environ 20 à 30 m. l. d'archives définitives à verser aux archives départementales. L'essentiel de cet arriéré est constitué d'archives d'exécution et d'archives intermédiaires non arrivées à expiration de leur durée d'utilité administrative. Il importe d'en extraire les archives définitives, essentiellement composées de dossiers de personnel anciens (voir ci-dessous), de dossiers de projets et de stratégie de la politique postale au niveau départemental, de dossiers de bâtiments, de dossiers de gestion de conflits sociaux, etc., permettant de retracer au niveau local l'histoire d'une des plus grandes entreprises de notre pays.

Nous invitons les directeurs d'archives départementales qui n'auraient pas encore réalisé ces opérations à entrer en contact avec le responsable archives territorial de leur ressort afin d'inscrire dès que possible cette campagne de versements à leur programme de travail. Il conviendrait en tout état de cause de réaliser ces opérations avant fin 2006 étant données les restructurations en cours à La Poste.

Le cas particulier des dossiers de personnel

La partie la plus volumineuse des archives définitives de La Poste étant constituée de dossiers de personnel, il est demandé aux archives départementales de prendre en charge au titre des archives historiques dès à présent, lorsqu'ils subsistent, les dossiers de personnel jusqu'en 1913 (personnels nés en 1913 et ayant terminé leur carrière dans le département) inclus. La durée d'utilité administrative de ces dossiers, en effet, est désormais fixée à 90 ans (modification de la réglementation interne de La Poste : instruction du 18 février 2003 relative aux règles d'archivage et de communication des dossiers de personnel des agents sortis de fonctions [Bulletin des ressources humaines – La Poste, 2003, RH 12, p. 99-104]). A titre d'exemple, un tel versement a représenté (versements effectués en 2002 ou 2003) :

7, 6 m. l. pour les personnels nés entre 1887 et 1910 pour le Maine-et-Loire
30,3 m. l. pour les personnels nés entre 1860 et 1910 pour la Moselle
11,3 m. l. pour les personnels nés entre 1901 et 1913 pour le Rhône
15,3 m. l. pour les personnels nés entre 1884 et 1913 pour les Vosges

Pour les personnels nés entre 1913 et 1920, tous les dossiers seront versés à l'issue de leur durée d'utilité administrative.

Pour les personnels nés après 1920, la règle est de conserver au minimum les dossiers de personnel des agents dont les noms patronymiques commencent par B et T.

Le service national des archives de La Poste pilotera la mise en œuvre de versements par département selon une périodicité de 5 ans.

La Poste veillera à faire figurer dans son rapport adressé règlementairement chaque année à la direction des archives de France la liste des départements pour lesquels les opérations de versement auront été effectuées.

Nous invitons les services d'archives et les responsables territoriaux archives de La Poste à nous faire part des difficultés éventuelles qu'ils rencontreraient dans l'application de ces mesures.

Le ministre de la culture et de la communication et par délégation, la Directrice des Archives de France	Le Président de La Poste
Martine de Boisdeffre	Jean-Paul Bailly

Responsables territoriaux archives de La Poste

Direction exécutive SF - RGP	Responsable territorial archives (RTA)	Ressort territorial du RTA
Ile-de-France	**Jean-Christophe Détré** La Poste Centre d'expertise de Paris-Montparnasse 8 rue Campagne Première 75675 Paris Cedex 14 Tél. : 01 43 35 60 21 Fax : 01 42 79 84 62 Mél. : jean-christophe.detre@laposte.fr	75 Paris 77 Seine-et-Marne 78 Yvelines 91 Essonne 92 Hauts-de-Seine 93 Seine-Saint-Denis 94 Val-de-Marne 95 Val-d'Oise
Nord-Ouest	**Jean-Yves Crenn** La Poste Centre d'expertise de Lille 13 place de Valmy 59664 Villeneuve-d'Ascq Cedex Tél. : 03 20 67 72 17 Fax : Mél. : jean-yves.crenn@laposte.fr	02 Aisne 27 Eure 59 Nord 60 Oise 62 Pas-de-Calais 76 Seine-Maritime 80 Somme
Est	**Jean-Claude Cybard** La Poste Centre d'expertise Alsace Franche-Comté 4 avenue de la Liberté 67074 Strasbourg Cedex Tél. : 03 88 52 31 20 Fax : 03 88 52 34 50 Mél. : jean-claude.cybard@laposte.fr	08 Ardennes 10 Aube 25 Doubs 39 Jura 51 Marne 52 Haute-Marne 54 Meurthe-et-Moselle 55 Meuse 57 Moselle 67 Bas-Rhin 68 Haut-Rhin 70 Haute-Saône 88 Vosges 90 Territoire de Belfort
Bourgogne Rhône-Alpes	**Frédérique Murgia** La Poste Centre d'expertise de Lyon 10 place Antonin Poncet 69267 Lyon Cedex 02 Tél. : 04 72 40 62 08 Fax : 04 72 40 60 68 Mél. : frederique.murgia@laposte.fr	01 Ain 07 Ardèche 21 Côte-d'Or 26 Drôme 38 Isère 42 Loire 58 Nièvre 69 Rhône 71 Saône-et-Loire 73 Savoie 74 Haute-Savoie 89 Yonne

Direction exécutive **SF - RGP**	**Responsable territorial archives (RTA)**	**Ressort territorial du RTA**
Méditerranée	**Béatrice Gibelin** La Poste Centre d'expertise de Marseille 19 rue Henri Barbusse 13020 Marseille Cedex 20 Tél. : 04 91 15 42 15 Fax : 04 91 15 42 29 Mél. : beatrice.gibelin@laposte.fr	04 Alpes-de-Haute-Provence 05 Hautes-Alpes 06 Alpes-Maritimes 11 Aude 13 Bouches-du-Rhône 30 Gard 34 Hérault 48 Lozère 66 Pyrénées-Orientales 83 Var 84 Vaucluse
Midi-Atlantique	**Alain Dupire** La Poste Centre d'expertise de Bordeaux 15 rue Judaïque 33065 Bordeaux Cedex Tél. : 05 57 78 82 59 Fax : 05 57 78 84 22 Mél. : alain.dupire@laposte.fr	09 Ariège 12 Aveyron 16 Charente 17 Charente-Maritime 24 Dordogne 31 Haute-Garonne 32 Gers 33 Gironde 40 Landes 46 Lot 47 Lot-et-Garonne 64 Pyrénées-Atlantiques 65 Hautes-Pyrénées 79 Deux-Sèvres 81 Tarn 82 Tarn-et Garonne 86 Vienne
Ouest	**Michel Milliner** La Poste Centre d'expertise de Rennes 26 rue de l'Alma BP 73243 35032 Rennes Cedex Tél. : 02 99 01 20 20 Fax : 02 99 01 23 86 Mél. : michel.milliner@laposte.fr	14 Calvados 22 Côtes-d'Armor 29 Finistère 35 Ille-et-Vilaine 44 Loire-Atlantique 49 Maine-et-Loire 50 Manche 53 Mayenne 56 Morbihan 61 Orne 72 Sarthe 85 Vendée

Direction exécutive SF - RGP	Responsable territorial archives (RTA)	Ressort territorial du RTA
Centre- Massif central	**Samuel Le Bideau** La Poste Centre d'expertise de Clermont-Ferrand 1 rue Louis Renon 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 Tél. : 04 73 30 62 45 Fax : 04 73 34 13 83	03 Allier 15 Cantal 18 Cher 19 Corrèze 23 Creuse 28 Eure-et-Loir 36 Indre 37 Indre-et-Loire 41 Loir-et-Cher 43 Haute-Loire 45 Loiret 63 Puy-de-Dôme 87 Haute-Vienne

Ces informations figurent sur le site intranet du Service national des archives (www.archives.log.intra@laposte.fr) à la rubrique « Contacter votre responsable archives ».